

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

# Conseil communautaire du 28 mars 2018 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 38

pouvoirs : 8

votants : 46

### Présents :

#### DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Thierry COIGNET, Christiane BABIN (arrivée à 20 h)

#### LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

#### LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Eric GICQUEL, Michaël HUET

#### LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

#### LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

#### LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

#### LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Bernard ROCHET, Amélie DAVIOT, Emmanuel RIVERY (arrivée à 20 h 30), Réjane SECHER (départ à 20 h 30)

#### LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Nathalie BOUCHER

#### MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU

#### SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Brigitte PETITEAU, Jean-Pierre MARCHAIS, Sonia GILBERT, Claudie ARBERT

#### VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Céline CHARRIER, Hervé AUBRON, Mathieu LEGOUT, Sonia LE POTTIER, Nicole LACOSTE (arrivée à 19 h 40).

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr RIVERY (pouvoir à Mme SECHER jusqu'à 20 h 30), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY à partir de 20 h 30), Mr SERISIER (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mr BUZONIE (pouvoir à Mr AUBRON), Mme MEILLERAI-PAGEAUD (pouvoir à Mme DAVIOT), Mme VIVANT (pouvoir à Mr ROCHET), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mr JOUNIER (pouvoir à Mme TESSEREAU), Mme MOSTEAU (pouvoir à Mme PETITEAU).

**Absentes excusées :** MMES LERAY, PEROCHEAU.

**Est nommé secrétaire de séance :** Eric GICQUEL

### Vie institutionnelle

#### 1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires du 20 décembre 2017 et du 10 janvier 2018

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction de ces procès-verbaux, le Président les déclare approuvés à l'unanimité.

#### 2. Délégation de pouvoir au Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **COMPLETE** la délibération n° D-20170111-17 en date du 11 janvier 2017 en déléguant au Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, jusqu'à la fin de son mandat :
  - o le pouvoir d'intenter toutes les actions en justice au nom de la Communauté de Communes ;
  - le pouvoir de défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions en justice engagées contre elle ; le tout tant devant les juridictions administratives que devant les juridictions judiciaires, y compris pour les actions en cours et celles mises en œuvre dans le cadre de procédures de référés.
- **RAPPELLE** que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées en application de la présente délégation.

## Finances

### 3. Fiscalité : vote des taux 2018

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- **ADOPTÉ** le taux de 24,11% pour la cotisation foncière des entreprises de 2018.
- **VOTE** la mise en réserve des taux cumulés antérieurement ainsi que l'ajout de 0,01 %.

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)**

Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- **FIXE** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,595 % pour 2018.

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFNB**

Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- **FIXE** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,96 % pour 2018.

- **Taxe d'Habitation (TH)**

Le Conseil Communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention :

- **FIXE** le taux de la taxe d'habitation à 8,31 % pour 2018.

## Aménagement du territoire

### 4. Gendarmerie de Vallet – Construction de 3 logements : attribution des marchés

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux n° 2017-010, tels que ci-dessous, pour les lots n° 1 à 9 et le lot n° 13 :

Lot	Désignation	Entreprises ou Groupements	Estimation PRO HT	Offre de base HT	différence p/ à l'estimation HT
1	VRD - Terrassements	BOUCHET	49 500 €	47 881,24 €	-1 618,76 €
2	Gros œuvre - Maçonnerie	BATI EXTENS	116 500 €	113 274,26 €	-3 225,74 €
3	Charpente bois - Ossature bois - Bardages	SAS LECHAT	33 200 €	40 457,59 €	7 257,59 €
4	Couverture zinc - Couverture bac acier	CLAUDE SAS	33 500 €	40 601,24 €	7 101,24 €
5	Menuiseries extérieures	SAS LECHAT	32 000 €	31 990,98 €	-9,02 €
6	Cloisons sèches - Doublages - Plafonds	SATI	48 500 €	40 000,00 €	-8 500,00 €
7	Menuiseries intérieures	CONCEPT MENUISERIE	14 000 €	11 910,20 €	-2 089,80 €
8	Carrelage - Faïences	BATICERAM	21 000 €	20 152,86 €	-847,14 €
9	Peinture - revêtement de sols collés	FREMONDIERE	32 500 €	19 500,00 €	-13 000,00 €
10	Électricité - courants forts et faibles	INFRUCTUEUX	40 000 €	40 000,00 €	0,00 €
11	Plomberie - Sanitaires - Chauffage gaz - VMC	INFRUCTUEUX	32 500 €	32 500,00 €	0,00 €
12	Réseaux souples	INFRUCTUEUX	24 500 €	24 500,00 €	0,00 €
13	Espaces verts	BRETAUDEAU PAYSAGES	8 000 €	7 933,98 €	-66,02 €
<b>TOTAL</b>			<b>485 700 €</b>	<b>470 702,35 €</b>	<b>-14 997,65 €</b>

- **DECLARE** les lots n° 10, 11 et 12 comme étant infructueux et **DONNE** pouvoir au Président pour lancer une nouvelle procédure de consultation,
- **DONNE** pouvoir au Président pour attribuer les lots n° 10, 11 et 12 aux entreprises qui seront déclarées comme étant les mieux-disantes suite à la nouvelle procédure,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **DONNE** délégation au Bureau communautaire pour se prononcer sur les avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.

#### 5. Convention de partenariat avec le Conseil Départemental au sujet du (Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la lutte contre l'insalubrité

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour le Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la lutte contre l'insalubrité.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

### Eau et Assainissement

#### 6. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Loire et Goulaine

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte Loire et Goulaine issus du comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### 7. Modification des représentants de la CCSL au Syndicat Mixte Loire et Goulaine

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les représentants de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au Syndicat Mixte Loire et Goulaine, comme suit :

#### COLLEGE A (GEMAPI, Actions du SAGE)

Communes	Titulaires	Suppléants
Divatte sur Loire	Thierry COIGNET	Christiane BABIN
	Anne LERAY	
St Julien de Concelles	Jean-Pierre MARCHAIS	Claudie ARBERT
	Brigitte PETITEAU	
La Chapelle-Heulin	Jean TEURNIER	Daniel BULTEAU
	Olivier De CHARRETTE	
Le Landreau	Pierre BERTIN	Stéphane FLEURANCE
	Jeanine COUILLAUD	
La Remaudière	Marie-Madeleine LAURENT	Bernard CALLEDE
	Mickaël COUILLAUD	
Vallet	Joël CHARPENTIER	Stéphane DAVID
	Mickaël COLAISSEAU	
Le Loroux-Bottreau	Gérard ROUSSEAU	Sylvie HUBA

Romain COUILLAUD

**COLLEGE B (découverte et valorisation)**

Communes	Titulaires	Suppléants
Divalte sur Loire	Thierry COIGNET	Anne LERAY
St Julien de Concelles	Jean-Pierre MARCHAIS	Brigitte PETITEAU
La Chapelle-Heulin	Jean TEURNIER	Olivier De CHARRETTE
Le Landreau	Pierre BERTIN	Stéphane FLEURANCE
La Remaudière	Marie-Madeleine LAURENT	Mickaël COUILLAUD
Vallet	Joël CHARPENTIER	Mickaël COLAISSEAU
Le Loroux-Bottreau	Gérard ROUSSEAU	Romain COUILLAUD

**8. Fixation de la Participation au Financement de l'Assainissement collectif (PFAC)**

Le Conseil Communautaire, à 45 voix pour et 1 voix contre :

- **COMPLETE** la délibération n° D-20180214-06 en date du 14 février 2018.
- **INSTITUE**, pour les logements collectifs verticaux, un tarif PFAC comme suit :
  - 3 000 € pour le 1<sup>er</sup> logement,
  - 1 500 € par logement pour 2 à 5 logements complémentaires,
  - 1 000 € par logement à partir du 6<sup>ème</sup> logement.
- **MAINTIENT**, à l'unanimité, pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans le secteur Le Bois Chef / Le Bois Nouveau / le Côteau du Chêne / la Peltancherie à St Julien de Concelles, les tarifications communales prévues à la délibération du conseil municipal de St Julien de Concelles du 18 octobre 2016 :
  - participation aux frais de raccordement à l'égout (FRE) de 1 000 €,
  - participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) de 500 €.

**9. Approbation des frais de branchement en assainissement collectif pour les permis déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'application des frais de branchement suivants :
  - Le Pallet :
    - 2 334 € (413 € pour un branchement supplémentaire sur un même foyer)
    - 1 167 € en cas d'extension de réseaux (567 € pour un branchement supplémentaire sur un même foyer)
  - Saint-Julien-de-Concelles :
    - 1 000 €
  - Vallet et Mouzillon
    - 1 639,88 € HT pour les réseaux existants
    - 819,95 € HT pour les extensions de réseaux

**10. Fixation de tarifs pour le traitement des effluents et matières de vidanges**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs ci-dessous, applicables pour la prestation exposée ci-dessus :

Matières de vidanges	10,00 € HT le m <sup>3</sup>
Effluents viticoles pour les exploitations signataires d'un contrat	1,67 € HT le m <sup>3</sup> appliqué forfaitairement sur 50 % du volume de la déclaration de récolte
Production de jus de fruits hors contrat	6,75 € HT le m <sup>3</sup>

### 11. Avenants au marché d'extension de la STEP de la Chapelle Heulin

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux ci-dessous présentés :
  - ✓Création d'enrobé devant le bâtiment d'exploitation : 1 071,00 € HT
  - ✓Intervention complémentaire sur les lits plantés de roseaux suite au stockage des boues épaissies excédentaires du silo dans le lit planté n°7 avant épandage : 1 900,00 € HT
  - ✓Fourniture d'extincteurs pour le local d'exploitation : 253,85 € HT
  - ✓Extension de la clôture : 1 350,00 € HT
  - ✓Modification de l'automatisme pour intégrer l'asservissement de l'aération par tranches horaires : 3 100,00 € HT.
- **APPROUVE** l'avenant proposé en plus-value de 7 674,85 € HT au marché de travaux pour l'extension de la station d'épuration de La Chapelle-Heulin notifié au groupement conjoint des sociétés Nantaise des Eaux Ingénierie (Mandataire) et SERIBAT, pour un montant initial de 942 360 € HT et **FIXE** le nouveau montant dudit marché à 950 034,85 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

### 12. Avenants au marché d'extension du réseau d'assainissement pour desservir les villages de l'Aurière et de la Dabinière à La Chapelle-Heulin

Vu le marché de travaux pour l'extension des réseaux d'assainissement collectif pour les villages de l'Aurière et de la Dabinière, attribué par la Commune de La Chapelle-Heulin et notifié le 26 mai 2017 à l'entreprise Chauviré TP pour un montant total de 264 998,80 € HT ;

Vu l'avenant n° 1 conclu entre la commune de La Chapelle-Heulin et l'entreprise Chauviré TP, le 14 novembre 2017, pour des réfections de voirie complémentaires rendues nécessaires par la déstabilisation de la chaussée à proximité des nouvelles canalisations à hauteur de 8 924 € HT.

Considérant que le déroulement des travaux nécessite une modification de la profondeur des 5 postes de prélèvements ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux ci-dessous présentés :
  - ✓modification de la profondeur des 5 postes de prélèvements.
- **APPROUVE** l'avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 1 200 € HT au marché de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement de la Dabinière notifié à l'entreprise Chauviré TP, et **FIXE** le nouveau montant du marché à 275 122,80 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

### 13. Assainissement collectif : demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour accompagner chacun des projets listés ci-dessous :
  - ✓ la mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales et du réseau collectif d'eaux usées du boulevard Dejoie à Vallet ;
  - ✓ la réhabilitation du réseau de la rue Aristide Briand à La Chapelle-Heulin ;

- ✓ la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mutualisation des équipements d'assainissement des communes de la Boissière-du-Doré et de la Remaudière.
- **AUTORISE** le Président à demander ces subventions,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Développement économique

### 14. Requalification de la Zone des Dorices à Vallet - subvention au titre du DSIL ruralité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les études préalables à la réalisation de l'opération de la requalification de la Zone des Dorices à Vallet.
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	380 000 €	DETR	133 000,00 €
		DSIL	133 000,00 €
		Autofinancement	114 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>380 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>380 000,00 €</b>

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

## Déplacements

### 15. Schéma des modes actifs : diagnostic et orientations stratégiques

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Modes Actifs,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RETIENT** les orientations stratégiques suivantes :
  1. **Créer des rabattements vers les points d'arrêt de transports en commun, les gares tram-train et TER périphériques par la mise en œuvre de liaisons structurantes utilitaires.**  
L'objectif est de favoriser la desserte par modes actifs des gares tram-train ainsi que les points d'arrêt LILA. Les usagers doivent pouvoir s'appuyer sur les liaisons douces structurantes pour avoir une alternative au véhicule automobile pour se rendre sur les différents points de connexion des transports. Cela est largement destiné aux actifs ainsi que lycéens et étudiants.
  2. **Créer des liaisons vers les centralités regroupant les générateurs de flux utilitaires et de loisirs : collèges, zones économiques, services publics, piscines, écoles de musique, salle de spectacle et CSC.**  
L'objectif est de connecter les usagers à l'ensemble des générateurs de flux : administratif, de travail ou de loisirs via des itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes.
  3. **Développer des liaisons touristiques notamment entre la Loire à vélo et les sites structurants du territoire : Zoo de la Boissière du Doré, Cap nature au plan d'eau du Chêne, Pont de l'Ouen et Butte de la Roche, ainsi que la connexion avec les boucles du Vignoble à Vélo existants et les boucles des territoires limitrophes.**

## Transports Scolaires

### 16. Fixation des tarifs 2018/2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de transports scolaires pour l'année scolaire 2018/2019, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

	Tarifs CCSL 2017/2018	Tarifs CCSL 2018/2019
Maternelle – Primaire - Collège	49,00 €	49,00 €
1/2 Tarif Maternelle – Primaire - Collège (3 <sup>e</sup> enfa	24,50 €	24,50 €
Maternelle – Primaire - Collège Garde Alternée	29,40 €	29,40 €
Lycées domicilié sur la CC	54,00 €	54,00 €
1/2 Tarif Lycées domicilié sur la CC (3 <sup>e</sup> enfant)	27,00 €	27,00 €
Lycées domicilié sur la CC Garde Alternée	32,40 €	32,40 €
Lycées domicilié hors CC	71,00 €	71,00 €
Internes domicilié sur la CC	35,00 €	35,00 €
Internes domicilié hors CC	40,00 €	40,00 €
Navette pour les internes de Briacé (Le LB)	49,00 €	49,00 €
Duplicata carte Lila scolaire	5,00 €	5,00 €
Duplicata carte Lila scolaire + TAN	21,40 €	21,40 €
Supplément TAN	46,70 €	46,70 €
Tarif "Inscription ponctuelle"	32,00 €	32,00 €
Frais de dossier pour retard d'inscription	20,00 €	20,00 €

## Enfance

### 17. Ram : signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Relais Assistants Maternels Sèvre et Loire.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Enfance, à signer cette convention.

## Piscines

### 18. Réhabilitation des piscines communautaires : validation des programmes et consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre

Piscine Naiadolis :

Le Conseil Communautaire, à 43 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le programme des travaux de réhabilitation de la piscine Naiadolis.
- **PREND ACTE** du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** la signature du marché de maîtrise d'œuvre après consultation et analyse des offres, correspondant aux caractéristiques précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à la consultation de maîtrise d'œuvre.
- **SOLLICITE** toutes les subventions nécessaires pour financer le projet.

Piscine Divaquatic :

Le Conseil Communautaire, à 43 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le programme des travaux de réhabilitation de la piscine Divaquatic.
- **PREND ACTE** du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** la signature du marché de maîtrise d'œuvre après consultation et analyse des offres, correspondant aux caractéristiques précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à la consultation de maîtrise d'œuvre.
- **SOLLICITE** toutes les subventions nécessaires pour financer le projet.

**19. Réhabilitation des piscines communautaires : subvention contrat de ruralité**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les études préalables à la réalisation de l'opération.
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous présenté :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre – phase conception	286 000 €	DSIL	1 43 000,00 €
		autofinancement	1 43 000,00 €
TOTAL	286 000 €	TOTAL	286 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention.

**Gestion des déchets****20. Avenants aux marchés de collecte CPA-1524 « Collecte des déchets ménagers et assimilés et tri des emballages sur la Communauté de Communes de Vallet »**

Dans le cadre de la prochaine révision des prix prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2018, de nouveaux indices s'appliqueront :

- L'indice VU (F291016) est remplacé par l'indice VU (010535350) – Véhicules utilitaires (référence Moniteur, base 100 en 2015), avec application du coefficient de raccordement
- L'indice G (192009) est remplacé par l'indice G (010534596) – Gazole y compris TIPP (référence Moniteur, base 100 en 2015) avec application du coefficient de raccordement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications ci-dessus présentées.
- **APPROUVE** les avenants proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants, annexés à la présente délibération.

**Equipements - Voirie****21. Maintenance des éclairages publics : adhésion au Sydela**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** au SYDELA la compétence optionnelle « Investissement et maintenance en éclairage public » sur l'ensemble de son périmètre ;
- **OPTÉ** pour le niveau de maintenance 2
- **DECIDE** que ce transfert prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018
- **AUTORISE** la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée sur l'ensemble de son périmètre ;

- **AUTORISE** Le Président à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à l'élargissement du périmètre d'intervention de cette compétence optionnelle.

## Informations diverses

### 22. Administration générale : Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

#### Par arrêtés du Président :

En date du 25 janvier 2018 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Mme LE MERCIER Brigitte et aux fonctions de mandataires suppléants de Mr LE GALL Yvan et Mme JEROME Marie-Claude.

En date du 6 février 2018 :

Délégation de signature est donnée à Mr Dominique GRAVOUEILLE, Agent de Maîtrise Principal au service assainissement de la CCSL, pour les actes et documents suivants : bons de commandes de fournitures, de services et/ou de travaux dont le montant est inférieur à 1 000 € HT.

En date du 6 février 2018 :

Le marché n° 2017-028 "mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Rue de la Grande Perrière et de la Rue des Bourreliers – ZA des Dorices à Vallet" est confié au Bureau d'Etudes 2LM de la Haye-Fouassière, pour un montant de 11 795 € HT, soit 14 370 € TTC.

En date du 8 février 2018 :

Le marché n° 2017-025 ayant pour objet l'extension de la Rue des Bourreliers – ZI des Dorices à Vallet, est confié à la Sté Blanloeil de Clisson, pour un montant de 77 238,50 € HT.

En date du 9 février 2018 :

Un avenant n° 1 au marché n° 2017-018 avec la Société Pub Océane est passé pour une plus-value de 4 173,60 € HT, relative à la réévaluation des besoins en matière de signalétique de la CCSL. Ce qui porte le montant du marché de signalétique à 31 127,20 € HT, soit une augmentation de 13 % par rapport au montant initial.

En date du 16 février 2018 :

La parcelle cadastrée YN n° 265, d'une surface de 3 671 m<sup>2</sup> et située sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles est vendue à l'entreprise SARL EFFIVERT de St Julien de Concelles, pour une valeur de 22,35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix total hors taxes de 82 046,85 €, auquel s'ajoute la TVA sur marge de 12 334,56 €, soit un prix total ttc de 94 381,41 €.

En date du 22 février 2018 :

La parcelle cadastrée G n°866p, d'une surface d'environ 2 074 m<sup>2</sup> et située sur la zone d'activités des treize vents à la Regrippière, est vendue à l'entreprise LAHAYE du Landreau, pour un prix de 9,50 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la TVA sur marge de 1,60 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total TTC de 11,10 €/m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée AP n°159p d'une surface d'environ 5 547 m<sup>2</sup> et située sur la ZA des Dorices à Vallet, est vendue à l'entreprise MUROISE & Cie de Vallet, pour un prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la TVA sur marge de 2,57 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total TTC de 17,57 €/m<sup>2</sup>.

Les parcelles cadastrées AP n° 159p, 208 et 209, d'une surface d'environ 10 024 m<sup>2</sup> et situées sur la ZA des Dorices à Vallet, sont vendues à l'entreprise COBAPLIS de Vallet, pour un prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la TVA sur marge de 2,57 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total TTC de 17,57 €/m<sup>2</sup>.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018 :

Marché n°2017-11 relatif au relevé terrain et à la numérisation des réseaux d'Eaux Pluviales du Landreau et de la Remaudière : passation d'un avenant.

#### Article 1

Les linéaires de réseaux relevés sont les suivants :

Le Landreau

	Linéaire estimé	Linéaire relevé
Canalisations	39 478 m	41 589 m
Fossés	110 022 m	143 388 m

La Remaudière

	Linéaire estimé	Linéaire relevé
Canalisations	16 944 m	19 638 m
Fossés	45 113 m	77 515 m

#### Article 2

En conséquence, les montants du marché sont les suivants :

	HT	TTC
Montant marché initial	27 500,52 €	33 000,62 €
Montant avenant	6 930,74 €	8 316,89 €
Nouveau montant marché	34 431,26 €	41 317,51 €

Soit un avenant de 25%

En date du 2 mars 2018 :

Le marché n° 2018-01, ayant pour objet la réalisation de missions d'assistance technique et de réalisation de diagnostic dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP est conclu avec la Société ACCESMETRIE de la Roque d'Anthéron (13), pour une durée d'un an renouvelable 3 fois et un montant minimum de 0 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.